

### **Règlements sur le contrôle des chiens dans les arrondissements de Montréal**

<b>Ahuntsic-Cartierville</b>	Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (no. C-10)
<b>Anjou</b>	Règlement relatif au contrôle et à la garde des animaux ainsi qu'aux licences requises pour la garde des chiens (no.1315)
<b>Beaconsfield–Baie-d’Urfé</b>	Pour immatriculer et contrôler la garde des chiens, des chats et autres animaux (Beaconsfield, no. 803) Contrôle des animaux (Baie-d’Urfé, no. 591)
<b>Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce</b>	Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (no. C-10)
<b>Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest</b>	Règlement concernant les chiens (Côte-Saint-Luc, no. 207) Concerning dogs (Hampstead, no. 695) Concerning dogs and the licensing thereof (Montréal-Ouest, no. 395)
<b>Dollard-Des-Ormeaux–Roxboro</b>	Concernant les chiens, les chats, les autres animaux et les chiens dangereux (Dollard-Des Ormeaux, no. 99-876) Règlement concernant les chiens et les autres animaux (Roxboro, no. 251)
<b>Dorval–L’île-Dorval</b>	Règlement sur le contrôle des chiens (Dorval, no. 1221-84)
<b>Kirkland</b>	Règlement concernant les chiens (no. 66)
<b>Lachine</b>	Règlement sur les chiens dans les limites de la Ville (Lachine, no. 2206-3) Contrôle des animaux domestiques (Saint-Pierre, no.721)
<b>LaSalle</b>	Règlement concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et les nuisances (no. 2191)
<b>L’Île Bizard–Sainte-Geneviève–Sainte-Anne-de-Bellevue</b>	Règlement concernant les chiens dans les limites de la municipalité (L’Île Bizard, no. 248) Règlement concernant les chiens (Sainte-Geneviève, no. 239) Animaux (Sainte-Anne-de-Bellevue, no. 509)
<b>Mercier–Hochelaga-Maisonneuve</b>	Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (no. C-10)
<b>Montréal-Nord</b>	Sur les nuisances en matière d'environnement et de salubrité sur le territoire de la ville (no. 1514)
<b>Mont-Royal</b>	Gestion et la protection des chats et des chiens (no.1340)
<b>Outremont</b>	Règlement relatif aux animaux (no. 1047-6)
<b>Pierrefonds–Senneville</b>	Règlement concernant les animaux domestiques (Pierrefonds, no. 1268) Règlement concernant le contrôle des chiens (Senneville, no. 239)
<b>Plateau-Mont-Royal</b>	Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (no. C-10)
<b>Pointe-Claire</b>	Règlement concernant les chiens (no. 2568)
<b>Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est</b>	Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles, no. C-10) Concernant les chiens, les chats et autres animaux (Montréal-Est, no.738)
<b>Rosemont–La Petite-Patrie</b>	Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (no. C-10)
<b>Saint-Laurent</b>	Règlement sur les chiens et leurs gardiens (no. 869)

<b>Saint-Léonard</b>	Règlement relatif au contrôle des chiens (no.1640)
<b>Sud-Ouest</b>	Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (no. C-10)
<b>Verdun</b>	Règlement relatif à la garde d'animaux (no.1414)
<b>Ville-Marie</b>	Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (no. C-10)
<b>Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension</b>	Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (no. C-10)
<b>Westmount</b>	Dogs & the licensing thereof (no. 535)